



Lettre de mise a pied disciplinaire avec accusé de réception

Par **telliac**, le **18/08/2011** à **22:22**

bonjour a tous

alors je suis arrivé au travail a l heure 8h mais j etais certe un peu fatigué suite a une soirée bien arrosé et un manque de sommeil.Arrivé a 9h30 du matin il me demande de finir mon travail et de rentré chez moi. je lui demande pourquoi il ne donne pas de raison particulière mais que ceci est un avertissement et que je vais recevoir un courrier. pour evité un conflit je rentre chez moi de mes propres moyens!

a la reception de la lettre

il me dit je site:

"vous etes arrivé au travail alcoolisé et avec dix minute de retard.votre etat ne permettait pas une application correcte de votre poste de travail.c est pourquoi je vous ai demandé de rentré chez vous,en laissant votre vehicule sur place,et de faire appel a une tierce personne pour vous ramener.cette situation a engendré une mise a pied immediate."

alors la fatigue évoqué sur mon visage ne veut en aucun cas dire que j etais sous l emprise de l alcool.

par contre le retard et le faite que je n etait pas en etat de conduire et que j ai du me faire ramener et totalement faux!!!

et par la suite il a rajouté que ce n etais pas la premiere fois que ca arrivais et en a profité pour me reproché divers incident insignifiant pour rallongé la liste.(je rentre pas dans son moule d ouvrier un peu leche qui dit ammene a tous qu il aime tant chez mes autre collegue)il ne peut rien me reproché sur mon boulot)

ensuite il me dit que "que mon conportement nuit au bon fonctionnement de l entreprise,et que les explication recueillie auprès de moi au cours de notre entretien n ont pas remis en cause leur appréciation des faits "

je n est pas eu d entretien concernant les fait qui me sont reproché

est ce que je peut contesté cette lettre et comment?

merci d avance pour vos reponse

cordialement

Par **P.M.**, le **18/08/2011** à **22:52**

Bonjour,

Sauf si c'est prévu au règlement intérieur ou à la Convention Collective applicable, un simple avertissement ne nécessite pas un entretien préalable, en revanche l'employeur parle d'une mise à pied sans d'ailleurs en fixer la durée qui lui doit faire l'objet d'une procédure disciplinaire si ce n'est pas une mise à pied conservatoire dans l'attente d'une sanction... Vous n'indiquez pas si vous avez repris le travail mais normalement vous devriez pouvoir contester une telle lettre d'abord parce que l'employeur aurait beaucoup de mal à pouvoir prouver votre alcoolisation puisqu'aucun test n'a été réalisé...

Par **telli**, le **18/08/2011** à **23:48**

Oui j ai repris le boulot la mise a pied a durée juste sur la journée concerné.

Mais ce qui me derange c est l amplification et mensonge de la raison évoqué si je fais rien c est etre d accord avec les faits.

Ou bout de combien de lettre de ce genre peut etre envoyé avant licenciement?

Si je ne donne pas suite, cette histoire sera terminée, mais si il trouve une autre raison de m envoyé ce type de lettre celle ci peut etre une lettre de licenciement direct?

j ai peur qu il cherche a me renvoyé j ai changé de patron y a 6 mois et ca fait 14 ans que je travail au meme endroit et l ambiance est tendu.

merci pour vout reponses
cordialement

Par **P.M.**, le **19/08/2011** à **00:05**

C'est bien pourquoi je vous dis que vous devriez pouvoir contester une telle lettre aussi parce que la procédure de mise à pied disciplinaire n'a pas été respectée...

Il n'y a pas un nombre de sanctions déterminé pour que l'employeur procède à un licenciement il peut même le faire sans qu'aucun avertissement n'ait été envoyé avant...

Par **telli**, le **19/08/2011** à **00:17**

ok encore merci de m avoir renseigné vraiment sympa est rapide